

Envoi : 10/07/2018  
Réception par le Préfet : 10/07/2018  
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**CONTRIBUTION 2018 DU DEPARTEMENT AU SYNDICAT MIXTE DE  
L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transport en date du 29 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA) pour participer au développement de ses activités relatives à l'aviation légère et sportive. Il est précisé que cette contribution d'investissement fera l'objet d'un versement unique,
- autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204151, code programme 1342, service 190,
- attribue une participation de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2018 au syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA). Il est précisé que cette participation fera l'objet d'un versement unique,
- autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6561, code programme 1347, service 190.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité